

Mercredi 8 octobre 2025



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 71
ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. GOERTZEN

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité des occupants/The Occupiers' Liability Amendment Act*

M. WASYLIW

(N° 211) — *Loi sur l'admissibilité des électeurs aux élections locales (modification de diverses lois)/The Local Elections Voter Eligibility Act (Various Acts Amended)*

Projet de loi choisi émanant d'un député

M. WASYLIW

(N° 230) — *Loi sur la prévention du gaspillage alimentaire dans les épiceries/The Grocery Store Food Waste Prevention Act*

Projet de loi choisi émanant d'un député

M. WASYLIW

(N° 231) — *Loi modifiant la Loi électorale (jour du scrutin fixé à un samedi)/The Elections Amendment Act (Election Day on Saturday)*

M. LAGASSÉ

(N° 235) — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité ferroviaire)/The Highway Traffic Amendment Act (Railway Safety)*

M. EWASKO

(N° 237) — *Loi sur les ceintures de sécurité dans les autobus scolaires/The School Bus Seat Belt Safety Act*

M. EWASKO

(N° 238) — *Loi modifiant le Code de la route (peines accrues en cas de dépassement d'autobus scolaire)/The Highway Traffic Amendment Act (Increased Penalties for Passing School Buses)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. BALCAEN
M. BEREZA
M^{me} BYRAM
M^{me} COOK
M. EWASKO
M. GOERTZEN
M. GUENTER
M^{me} HIEBERT
M. JOHNSON
M. KHAN
M. KING
M. LAGASSÉ
M. NARTH
M. NESBITT
M. PERCHOTTE
M. PIWNIUK
M^{me} ROBBINS
M. SCHULER
M^{me} STONE
M. WHARTON
M. WOWCHUK

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

MOTIONS PORTANT SUR LES RAPPORTS DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE

Que l'Assemblée législative accepte les résultats de l'enquête du commissaire à l'éthique concernant le député de River Heights énoncés dans la conclusion de son rapport daté du 16 juillet 2025.

Que l'Assemblée législative accepte les résultats de l'enquête du commissaire à l'éthique concernant le député de Fort Rouge énoncés dans la conclusion de son rapport daté du 27 août 2025.

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(48 heures 27 minutes)

(enceinte — Transport et Infrastructure)

(salle 254 — Éducation et Apprentissage de la petite enfance)

(salle 255 — Conseil exécutif)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* SALA

(N° 46) — *Loi d'exécution du budget de 2025 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2025*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M^{me} la *ministre* SMITH

(N° 48) — *Loi sur la détention des personnes agissant sous l'influence d'une substance intoxicante aux fins de protection et de prestation de soins/The Protective Detention and Care of Intoxicated Persons Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* WIEBE

(N° 49) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (2)*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M^{me} la *ministre* FONTAINE — Comité spécial sur le journalisme local

Que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels comme les publications en français, en pilipino, en pendjabi et en chinois, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

que le Comité soit composé :

- a) de quatre députés choisis par le caucus néo-démocrate,
- b) de deux députés choisis par le caucus progressiste-conservateur;

que le Comité soit autorisé à décider du déroulement de ses travaux, y compris la tenue de réunions aux moments et aux endroits qu'il juge appropriés pour recevoir des mémoires et entendre des présentations;

que, sauf disposition contraire de la présente motion, le Comité jouisse du même statut et des mêmes pouvoirs que les comités permanents de l'Assemblée et qu'il suive les mêmes règles et procédures que ces derniers, notamment en ce qui a trait au pouvoir de créer un sous-comité chargé de l'exercice de l'une quelconque de ses fonctions;

qu'après l'avoir adoptée, l'Assemblée ne puisse modifier la présente motion que par les moyens suivants :

- a) avec son consentement unanime;
- b) par l'adoption d'une nouvelle motion;
- c) avec le consentement écrit de tous les leaders à l'Assemblée, si l'Assemblée ne siège pas.

Motion d'amendement de M. JOHNSON

Que le premier paragraphe de la motion soit remplacé par ce qui suit :

Que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels représentant tout groupe ethnique ou toute langue non officielle — pourvu que ces médias ne véhiculent aucun discours haineux et ne s'opposent pas aux valeurs manitobaines d'inclusivité et de respect à l'égard de toutes les races, religions et origines —, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

(M. SCHULER — 13 minutes)

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M^{me} la *ministre* FONTAINE

Que l'Assemblée réaffirme son respect et son appui pour la convention de transition ainsi que son respect de la volonté démocratique des électeurs du Manitoba.

PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M^{me} la *ministre* FONTAINE — Nomination du protecteur des aînés

Attendu :

qu'un sous-comité du Comité permanent des affaires législatives a été constitué et chargé du processus d'embauche pour le poste de protecteur des aînés;

qu'après la tenue d'un concours public et l'examen des candidatures, le sous-comité a recommandé au Comité la nomination de Leigh Anne Caron au poste de protecteur des aînés;

que le Comité fait la même recommandation à l'Assemblée législative du Manitoba,

il est proposé que, en conformité avec l'article 2 de la *Loi sur le protecteur des aînés*, Leigh Anne Caron soit nommée au poste de protecteur des aînés et qu'elle entre en fonction le 12 novembre 2025.

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN MARDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M. WASYLIW — Nécessité pour le Manitoba de lutter contre la crise du coût de la vie

21. Attendu :

que le Manitoba a perdu 5 000 emplois en août;

que la province demeure en tête du pays pour ce qui est de l'augmentation la plus rapide des prix à l'épicerie;

que le Manitoba enregistre la hausse la plus rapide des loyers au pays même si la province règlemente les augmentations de loyer;

que le salaire minimum manitobain se classe au troisième rang des salaires les plus bas au pays;

qu'un travailleur manitobain sur quatre — soit 170 000 personnes — gagne moins qu'un salaire de subsistance et que la grande majorité de ces personnes sont des femmes qui ont de jeunes enfants ou des nouveaux arrivants au Manitoba, ou les deux;

que le gouvernement provincial continue d'ignorer l'augmentation du coût des transports en commun et d'alourdir le fardeau financier des parents, lesquels paient déjà des frais exorbitants pour les services privés de garde d'enfants, en augmentant les frais de scolarité des étudiants et en sous-finançant l'enseignement public,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à réduire immédiatement le coût de la vie pour les Manitobains en élaborant un plan qui réduira le coût des logements locatifs, de l'épicerie et des transports en commun ainsi que les frais dans les écoles publiques, qui instaurera un gel des frais de scolarité pour les étudiants de niveau postsecondaire et qui prévoira la création immédiate de nouvelles places en garderie.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le mercredi 8 octobre 2025, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité permanent de la justice se réunira le mercredi 8 octobre 2025, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.
